



Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020

Partenaires





Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020

- I. ETAT - DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE
- II. CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
- III. FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE
- IV. BPI FRANCE

Animation: Alexandra BRASSET-SABIN – Elue Ordre des Experts-Comptables des Pays de la Loire



Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Jean-Philippe BEAUX

Commissaire aux Restructurations et à la
Prévention des difficultés des entreprises (CRP) –
Pays de la Loire



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures d'urgences pour les entreprises et les salariés

- Sites de référence : [Economie](#) – [Emploi](#)

[Note partenariale d'informations Etat-Région pays de la Loire](#)

- Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID- 19 : [Lien](#)
- Dispositifs financiers, exemples :
 - Fonds de solidarité, Exonérations et report des charges sociales, Prêts garantis par l'Etat et prêts directs de l'Etat, Prise en charge des loyers, Dispositifs pour la digitalisation des commerces, ... [actualités](#)

Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France Relance

100 milliards d'euros déployé par le gouvernement autour de 3 volets principaux : **l'écologie** pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable, **la compétitivité** pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et **la cohésion** pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises>

- Transition écologique / décarbonation – efficacité énergétique : [Lien](#)
- Soutien aux investissements de modernisation / diversification (auto/aéro/secteurs stratégiques (électron., nucléaire, santé, agroali., intrants, 5G)) : [Lien](#)
- Projets identifiés dans les territoires dont Territoires d'Industrie : [Lien](#)
- Industrie du futur (robots, cobots, fabrication additive, logiciels, ERP) : [Lien](#)
- Transformation numérique : [Lien](#)
- Relance des exportations : [Lien](#)
- Emploi et compétences : plan 1 jeune / 1 solution (aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc.) : [Lien](#)



Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020



Isabelle DELATOUR

Directrice de projet

Direction Générale adjointe Entreprise,
innovation et international



S'engager ensemble pour une Région exemplaire

Fonds Résilience : mesure de soutien à la trésorerie dédiée aux TPE/PME



De l'autoentrepreneur à la PME de moins de 50 ETP
CA annuel HT de moins de 10 M€
Immatriculée avant le 1^{er} mars 2020



Avance remboursable jusqu'à 20 000 €
modulée en fonction du CA annuel et
sans contrepartie bancaire



Sur 3 ans et remboursable en 2 échéances
annuelles à terme échu.



Mobilisable 1 seule fois



<https://www.resilience-paysdelaloire.fr/>



Pays de la Loire Redéploiement : du défensif à l'offensif

Accompagner le **développement et/ou la croissance externe**, faciliter une **reprise ou une transmission de PMI familiale**, mieux traverser les **difficultés conjoncturelles** et rebondir.



Entreprises issues des secteurs de l'industrie, artisanat de production, services qualifiés à l'industrie, les entreprises du secteur du tourisme.



Prêt entre 50 000 € et 2 M€ au taux de 2,03% et non affecté



maturité jusqu'à 10 ans et jusqu'à 4 ans de différé de remboursement du capital



Déblocage corrélé à une contrepartie bancaire



Sans garantie, ni coûts additionnels



poleindustrie@paysdelaloire.fr



**VOUS ÊTES ARTISAN,
COMMERÇANT,
CHEF D'ENTREPRISE ?**



Contactez l'équipe Relance
mobilisée par la Région :

0 800 04 11 11



SERVICE ET APPEL GRATUITS

Ensemble, trouvons des solutions face à la crise !



ma **RÉGION**
exemplaire

Région
PAYS
de la
LOIRE



Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

Pascal FRAPPIER

Représentant

La transformation des PGE (15% des entrepreneurs)

- 4 possibilités :
 - rembourser intégralement son PGE CT à l'échéance du CT (=12 mois après la réalisation de son PGE) ;
 - rembourser partiellement son PGE CT et amortir le reliquat ;
 - amortir la totalité de son PGE CT ;
 - demander un différé supplémentaire d'1 an (dans ce cas, le coût de la garantie de l'Etat et le taux d'intérêt seront dûs pendant cette année de différé, seul le remboursement du capital sera différé + l'amortissement du capital se fera dans ce cas sur une durée maximale de 4 ans)
- Le crédit fera l'objet d'un taux d'intérêt « prix coûtant » pas encore déterminé par les Banques
 - ⇒ **Ainsi, le taux du PGE MT ne devrait pas excéder 1.5% dont 0.5% de garantie de l'Etat si amortissement sur 1 ou 2 ans et le taux du PGE MT ne devrait pas excéder 2.5% dont 1% de garantie de l'Etat si amortissement sur 3, 4 ou 5 ans.**
 - ⇒ **Pas d'accord de place, chaque Banque définira ses propres taux.**
- Périodicité du PGE MT : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Indemnité de Remboursement Anticipé
- La commission de garantie de l'Etat sera calculée sur le capital restant dû et prélevée en fonction de la périodicité choisie par le client (chaque mois si périodicité mensuelle) ; commission due en totalité même si remboursement anticipé total ou partiel.
- Le client pourra souscrire une ADE facultative sur le MT PGE.

L'accompagnement 2021 :

- Sur le plan juridique, la transformation du PGE CT en PGE MT se matérialisera par un avenant au contrat de prêt et non un nouveau contrat.
 - Particularité : pas d'automatisme sur le renouvellement du différé supplémentaire de 12 mois, non prévu contractuellement initialement ; les banques pourront demander des éléments comptables et financiers sur des relations très fragilisées (risque de forebearance)
 - Au-delà du PGE, l'accompagnement en 2021 amènera à des analyses de dossier adaptées au nouveau contexte (investissements, reprises, trésorerie...)
 - Modèle de marché : nouveaux comportements des clients et fournisseurs.
 - Modèle financier : impacts post Covid sur les SIG, l'incorporel et repères d'activité
 - Modèle économique : approche plus segmentée des activités
- ➔ Des relations banques-experts comptables à renforcer plus encore en 2021 !



Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020

bpifrance

Mathieu DEFRESNE

Directeur Régional – Pays de la Loire

Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020

PRÊT

Rebond
COVID-19

Prêt sans
garantie

DE 10 K€ à 75 K€ | 7 ANS



bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Pour les PME localisées sur le territoire de la Région ou s'y installant rencontrant des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liés notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID-19



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création
- > de 1 ans

ÉLIGIBILITÉ

- PME répondant à la définition européenne
- Tous secteurs d'activité

Sont exclues les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises du secteur de la pêche ayant un code NAF 4638A, 0321Z, ainsi que les entreprises des secteurs agricoles ayant un code NAF section A01, et section A02 dont le chiffre d'affaires est inférieur à 750 000 €, à l'exception des codes NAF 02.20Z et 02.40Z (entreprises forestières)



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement
- Les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, ...
- Les investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...



CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 10 k€ à 75 k€
- Durée de 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans

Point sur les aides et financements liés à la COVID 19

Jeudi 10 décembre 2020

